



Hedayah

Principes visant à réintégrer les combattants terroristes étrangers au moment de leur retour

Introduction

Presque 30.000 personnes provenant de jusqu'à 90 pays différents ont quitté leur pays pour se battre dans des guerres étrangères, en s'unissant souvent à des groupes terroristes connus dans le processus. Ce nombre est en augmentation, et les pays sans antécédents de combattants étrangers peuvent découvrir que certains de leurs citoyens voyageant dans des zones de guerre. Alors qu'il est difficile de savoir combien d'entre eux finiront par retourner dans leur pays d'origine, il y a une préoccupation internationale croissante concernant le retour anticipé de ces combattants terroristes étrangers. Certains combattants terroristes étrangers peut être sont devenus désillusionnés ; d'autres se sont peut-être échappés ; d'autres encore peuvent avoir été renvoyés pour une raison spécifique. Les personnes qui reviennent auront sans doute vu ou participé à des événements traumatisants et sont susceptibles de prendre les positions les plus extrêmes. Alors que le *Mémorandum de Rome sur les bonnes pratiques pour la réadaptation et la réinsertion des délinquants extrémistes violents* du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (FGCT) se concentre sur ce qu'il faudrait faire à l'égard des délinquants extrémistes violents, y compris les combattants terroristes étrangers qui sont incarcérés, les pays peuvent être incapables ou trouver impossible de poursuivre tous les combattants terroristes étrangers de retour. Toutefois, afin de réduire la probabilité que ces individus reviendront au terrorisme, les gouvernements doivent les aider à se désengager des activités violentes et à les réintégrer avec succès dans leurs communautés après leur retour.

Il y a, bien sûr, toute une série de facteurs interdépendants qui accroissent la vulnérabilité et la susceptibilité d'un individu d'être impliqué dans une activité terroriste étrangère. Un grand nombre des combattants terroristes étrangers d'aujourd'hui, qui ont voyagé en Syrie et l'Irak, étaient des individus vulnérables : pauvres, sans instruction, provenant de zones et de régions marginalisées, avec peu de compréhension de toute religion. Beaucoup d'entre eux avaient une expérience préalable avec le système de justice pénale, souvent pour des problèmes de drogue ou de petite criminalité. D'autres venaient de familles éclatées avec très peu d'engagement entre parents et fils. En outre, beaucoup avaient voyagé pour aider à construire un nouvel état, sans aucune intention de devenir impliqués dans la violence mais néanmoins ont été recrutés dans des conflits armés. Ces défis doivent être relevés par le biais d'une gamme de programmes impliquant un large éventail d'organismes d'application de la loi et de départements des affaires sociales des gouvernements nationaux, ainsi que les communautés locales d'où proviennent ces combattants terroristes étrangers.

Bien que les programmes doivent être adaptés aux conditions locales, aux cultures et aux traditions juridiques tout en respectant les lois internationales et nationales applicables, les principes ci-dessous proposent une série de pratiques qui peuvent potentiellement servir de fondement pour les politiques et les programmes des pays. Comme remarqué par l'Organisation des Nations Unies, des programmes de réinsertion "doivent être examinés avec soin en vue de leur impact direct sur les droits fondamentaux, y compris le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et d'opinion, ainsi que le droit à un traitement équitable en conformité avec l'État de droit." Surtout, il

est tout à fait évident que les réponses qui enfreignent ces droits peuvent, en fait, être contre-productives, antagoniser des sentiments de méfiance entre les communautés clés, et, finalement, renforcer le soutien à des groupes extrémistes violents.

Cette liste de principes ne se veut pas exhaustive. Les pays peuvent choisir d'étendre ou de modifier la liste pour tenir compte de leurs propres expériences dans ces domaines, tout en partageant des informations sur leurs efforts avec d'autres pays intéressés. Apprendre davantage sur ce qui a réussi ou échoué, et pourquoi, peut offrir de précieuses leçons au fur et à mesure que les gouvernements construisent ou améliorent leurs propres programmes.

A. Structure du programme

Principe n. 1 : Établir des objectifs clairs pour identifier les succès et les échecs.

Décider quels sont les résultats du programme attendus pour pouvoir mesurer les succès et les échecs. Utiliser des méthodologies de recherche quantitatives et qualitatives et des approches psychologiques, sociales et cognitives pour déterminer si un programme fournit les résultats souhaités. Des experts en psychologie, religion ou psychiatrie peuvent élaborer des indicateurs utiles pour montrer les résultats du programme.

Principe # 2 : Les normes et les bonnes pratiques sont un élément clé pour pouvoir concevoir des programmes de réinsertion efficaces, plus sûrs et bien conçus.

Le contact initial avec un combattant terroriste étranger de retour devrait chercher à bâtir la confiance et à susciter une attitude positive envers l'autorité. Si la détention est nécessaire, une base juridique et un cadre procédural clair devraient être suivis. Ceux-ci doivent respecter les droits de l'homme et les obligations du droit international, définissant clairement les institutions et les organismes concernés, ainsi que leurs rôles respectifs, leurs responsabilités et leurs pouvoirs. La régression ou la récurrence d'un combattant terroriste étranger ne signifie pas qu'un programme a systématiquement échoué ; ce travail est intrinsèquement imprévisible. Des politiques de réinsertion robustes et bien conçues peuvent fournir un cadre solide et équilibrer les efforts moins réussis.

Principe # 3 : Effectuer des évaluations efficaces pour déterminer la meilleure approche à adopter sur la base des nécessités du programme de réinsertion.

Les programmes devraient être conçus dans l'intérêt des personnes. Comprendre pourquoi les combattants terroristes étrangers de retour prennent le chemin de l'extrémisme violent est essentiel pour pouvoir concevoir leurs programmes de réinsertion. Identifier les individus qui sont des candidats appropriés pour un programme et ceux qui ne le sont pas. Ces candidats, potentiellement appropriés, devraient ensuite être évalués afin d'établir le risque et la menace qu'ils représentent, et de concevoir le meilleur programme pour eux. Essayer de collecter autant d'informations que possible sur les antécédents personnels, les antécédents criminels, les traits de personnalité, l'idéologie et le comportement d'un combattant terroriste étranger. Évaluer la raison à la base de leur retour, afin de découvrir s'ils s'inscrivent dans la catégorie des individus complètement désillusionnés, radicalisés et encouragés. Effectuer ces évaluations régulièrement,

pour pouvoir prendre des décisions informées en matière de gestion tenant compte de tout souci de sécurité, estimer les effets des stratégies d'intervention, détecter tout changement dans les attitudes des participants ou ajuster les stratégies.

B. Éléments fondamentaux du programme

Principe # 4: Préparer les communautés à un programme de réinsertion ; répondre à leurs préoccupations légitimes dès le début.

Les pays devraient préparer soigneusement les membres des communautés avant d'instituer des programmes de réinsertion sociale et de ramener les combattants terroristes étrangers de retour dans leur milieu. Les leaders religieux ou publics reconnus de la communauté locale devraient être consultés sur les attributs, les caractéristiques et les avantages du programme de réinsertion proposé, définissant clairement les intentions et les paramètres du programme. Ces leaders devraient être impliqués dans l'explication du programme proposé à la communauté, détaillant comment la sécurité sera maintenue et quels seront les rôles assignés à chacun, de manière à ce que tout le monde comprenne que la sécurité est l'élément le plus important du plan de réinsertion. Une communication efficace sur des sujets sensibles exigera une planification et la présence de clarté, dans l'esprit des responsables du programme, dans les documents écrits que les pays préparent et transmettent au public et dans les informations spécifiques transmises aux communautés d'accueil des combattants terroristes étrangers de retour. Tout aussi important pour le processus sera l'écoute attentive et la réponse adéquate aux préoccupations légitimes de la communauté. Les pays pourraient envisager une formation spécifique pour ceux qui sont engagés au niveau communautaire en tant que porte-parole, afin de maintenir la confiance, d'apaiser les craintes de la communauté dès le début et de favoriser un programme avec une pleine compréhension parmi les membres de la communauté de comment leurs contributions peuvent affecter la sécurité et le bien être de toutes les parties concernées.

Principe # 5: Fournir des stratégies pour gagner la confiance et la coopération des communautés.

Impliquer les familles, les membres de la communauté et les organisations de la société civile dans le développement de programmes de réinsertion pour les combattants terroristes étrangers de retour peut promouvoir l'objectif d'une réinsertion sûre dans une communauté. Fournir un soutien aux communautés, et en particulier aux groupes au sein des communautés qui sont susceptibles d'avoir une influence sur les combattants terroristes étrangers (par exemple, les femmes, les familles et les dirigeants communautaires) peut faire la différence entre l'acceptation et l'installation des combattants terroristes étrangers dans les communautés qui s'opposent à la violence et leur retour à des groupes qui soutiennent la violence. Déterminer si les combattants terroristes étrangers participant aux programmes de réinsertion seront intégrés dans la population environnante ou logés dans des installations distinctes, nécessitant donc un soutien pratique et financier spécifique. Identifier les plaintes parmi les différentes parties, participer à la recherche de solutions, et autonomiser les communautés afin de les mettre en œuvre. L'objectif devrait être de créer un réseau de soutien autour d'un combattant terroriste étranger de retour au sein de la famille

et de la communauté et au-delà.

Principe # 6 : *L'application de la loi peut jouer un rôle déterminant dans les efforts de réinsertion.*

Les responsables de l'application de la loi pourraient préparer un plan d'engagement de la communauté afin d'aider à obtenir la confiance et la bonne volonté nécessaires au sein des communautés et des partenariats de soutien avec les dirigeants et les organisations locales. Former et éduquer tous les fonctionnaires et les agents de l'application de la loi afin qu'ils comprennent et répondent à la complexité des efforts de réinsertion. Former le personnel et les professionnels du programme afin qu'ils arrivent à distinguer les signes de radicalisation, répondre de manière appropriée aux menaces extrémistes potentielles et communiquer avec les combattants terroristes étrangers de manière constructive en évitant tout conflit. Il est important d'éliminer la stigmatisation, de rester professionnel et de veiller à ce qu'un combattant terroriste étranger ait le soutien de la famille et de la communauté et ne devienne pas excessivement dépendant des membres du personnel du programme. Les pays pourraient expliquer les programmes à tous les participants par des séances de formation ou des réunions. Le respect de l'état de droit et la prévention de toute violation des droits de l'homme restent des facteurs clés et ne doivent pas être limités aux centres de détention.

C. Les rôles des différents participants aux programmes de réinsertion

Principe # 7 : *Les programmes de réinsertion devraient se servir d'un large éventail d'experts pluridisciplinaires, avec une coordination étroite entre les fonctionnaires concernés.*

Combiner une variété d'experts dans une approche multi-agences pour répondre aux besoins des combattants terroristes étrangers de retour et assurer une communication efficace avec les personnes radicales. Psychologues, opérateurs sociaux, érudits religieux, experts de surveillance, services de la jeunesse, services de santé mentale, organismes locaux d'application de la loi et, en particulier, membres de la famille et représentants communautaires : ils font tous partie intégrante d'un programme de réinsertion réussi. Les institutions gouvernementales et la société civile doivent travailler ensemble pour planifier soigneusement la structure du programme et coordonner ces efforts afin d'en maximiser l'efficacité, en s'assurant que tous ceux impliqués puissent transmettre des messages cohérents aux combattants terroristes étrangers. Identifier et nommer les personnes pouvant faciliter la confiance et la coopération entre les agences/entités et chaque combattant terroriste étranger. Élaborer un plan de communication stratégique avec des règles et des lignes directrices claires sur le partage de l'information et la réciprocité. Encourager les combattants terroristes étrangers à participer activement dans le processus de réinsertion, mais veiller à ce que les relations entre eux et le personnel du programme restent correctes, professionnelles et institutionnalisées.

Principe # 8 : *Intégrer pleinement les psychologues et d'autres professionnels des services*

sociaux dans le processus de réinsertion et encourager les combattants terroristes étrangers de retour à participer à leurs propres programmes.

Les psychologues peuvent aider à identifier les facteurs qui ont rendu une personne vulnérable à une idéologie violente et motivé un combattant terroriste étranger à s'engager dans une activité terroriste. Ces informations aident à déterminer si un combattant terroriste étranger de retour représente une menace et à concevoir un plan de réintégration individualisé. Les psychologues peuvent être spécialement formés pour effectuer ce type de travail. Les combattants terroristes étrangers de retour peuvent nécessiter d'une attention médicale ou psychologique ou encore d'une aide spécifique pour pouvoir se réintégrer dans la société normale, ce qui nécessitera d'une supervision et d'un suivi. Le partage d'informations et la collecte de points de données sont inestimables pour pouvoir prévenir, contrecarrer et atténuer les incidents. Avoir des accords clairs avec les services sociaux, les organismes d'application de la loi et les organisations de la société sur qui communique quoi, à qui et quand, en termes de collecte d'informations et d'échange. Un combattant terroriste étranger devrait bien comprendre le programme de réinsertion et ce qu'il cherche à accomplir et il devrait également avoir la possibilité de faire des commentaires quant à son efficacité, en aidant ainsi à l'adapter à ses besoins. Cela va encourager un sentiment d'appartenance et un intérêt dans le succès. Faire en sorte qu'un combattant terroriste étranger de retour aide d'autres personnes participant à des programmes similaires peut être utile pour tous.

Principe # 9 : Les participants au programme, les organismes d'application de la loi et les membres de la société civile devraient comprendre le processus de réinsertion.

Pour éviter de saper le processus de réinsertion, tous les participants en contact avec les combattants terroristes étrangers de retour devraient recevoir une formation sur la conduite professionnelle, les droits des combattants terroristes étrangers, les règles et les responsabilités et sur la façon les surveiller en adoptant des techniques ponctuelles, justes et cohérentes. Des exercices de simulation peuvent améliorer les discussions modérées entre professionnels, car ils peuvent examiner les rôles des différentes parties prenantes et les questions liées aux combattants terroristes étrangers dans leurs programmes. Les participants pourraient inclure des représentants des secteurs diplomatique, politique et militaire, la société civile, les universitaires, les unités de renseignement et les organismes d'application de la loi. Les combattants terroristes étrangers devraient être en mesure de constater que toutes les lois soient appliquées de manière équitable et uniforme, afin de favoriser leur confiance au niveau du programme et de ceux qui en permettent la réalisation. Pour être efficaces, toutes les personnes impliquées dans le processus de réinsertion des combattants terroristes étrangers doivent pouvoir jouir de leur confiance. Les pays bénéficieront de l'autonomisation de la société civile. La société civile peut avoir de meilleurs moyens pour faire face à ces questions, mais ceux-ci ne peuvent pas fonctionner sans soutien. Lorsque les programmes sont fournis par la société civile *et* la société civile est pourvue des ressources nécessaires, le résultat est meilleur.

Principe # 10 : Envisager d'intégrer des spécialistes en la matière et d'autres experts dans le processus de réinsertion.

Les érudits, y compris les érudits religieux, peuvent jouer un rôle important dans le processus de réinsertion. Les combattants terroristes étrangers de retour qui citent la religion pour leurs actions peuvent avoir une connaissance superficielle ou une perception manipulée de la religion à laquelle ils pensent s'inspirer. Encourager des érudits dûment formés à s'engager dans un dialogue

approfondi avec les combattants terroristes étrangers peut soulever des doutes sur la vision que ceux-ci ont sur l'acceptabilité de l'utilisation de la violence. Étant donné que ces érudits pourraient devenir des cibles pour les terroristes, les pays devraient prendre des mesures adéquates pour assurer leur sécurité tout au long de ce processus. Disposer de chefs religieux respectés pour démystifier et contrer leurs présupposés religieux pourrait être une première étape dans un processus de réinsertion.

Principe # 11 : Nommer l'interlocuteur le plus approprié au combattant terroriste étranger de retour ; s'assurer que les interlocuteurs reçoivent une formation spécialisée et coordonner leurs activités en étroite collaboration avec les professionnels de la réinsertion.

Un premier contact positif avec les autorités est extrêmement important en matière d'efforts de réinsertion. Évaluer les combattants terroristes de retour, y compris par le biais d'un entretien face à face, afin de désigner l'interlocuteur le plus approprié. Former tous les participants sur la collecte d'informations et les techniques d'entretien appropriés. La connaissance de l'histoire d'un combattant terroriste étranger, des déclencheurs, des moteurs et des facteurs qui l'ont conduit à la radicalisation, des expériences (ou de leur absence) dans le champ de bataille, ou de l'idéologie prédominante peut être systématiquement et méthodiquement identifiée et analysée. Les agents d'application de la loi pourraient avoir des conversations régulières et volontaires avec les combattants terroristes étrangers et les membres de leur famille, afin de démontrer leur intérêt à l'égard de leur bien-être. Il est toutefois important de faire une distinction entre ces conversations et un interrogatoire à des fins de collecte d'informations. En tant qu'approche multi-agences, les agents de police pourraient soutenir les services sociaux et de prévention ainsi que rester concentrés sur leurs objectifs de sécurité.

Principe # 12 : Inclure des victimes et des voix positives dans les programmes de réinsertion.

Les victimes de la violence terroriste peuvent être une voix puissante au sein des programmes de réinsertion, par exemple les parents, surtout les mères, ou les frères et les sœurs qui ont perdu un être cher dans un acte terroriste. Avec la bonne approche, il peut y avoir des possibilités de contact entre les victimes et les combattants terroristes étrangers. Cela peut contribuer au bien-être physique et psychologique d'une victime et peut-être améliorer celui du combattant terroriste étranger. Cela peut aussi contribuer à inverser le processus de déshumanisation, à travers lequel les extrémistes violents cherchent souvent à légitimer la violence contre ceux qu'ils perçoivent comme « l'autre ». Utiliser l'histoire des victimes pourrait montrer les conséquences des actions terroristes et démontrer leur immoralité, chose qui peut emmener le combattant terroriste étranger à remettre en question ses croyances de base et ses suppositions. En outre, le dialogue entre les combattants terroristes étrangers et les victimes et leurs défenseurs peuvent réduire la tension psychologique et peuvent contribuer à une réinsertion réussie. Il est important d'examiner attentivement quand, comment et quelle victimes impliquer, afin que les combattants terroristes étrangers soient le plus réceptifs possibles à leurs messages et essentiellement afin de minimiser les effets secondaires négatifs potentiels pour les victimes.

Principe # 13 : Les anciens extrémistes violents peuvent être influents avec ceux qui sont impliqués dans le processus de réinsertion.

Les témoignages des anciens extrémistes et partisans qui se sont détournés du terrorisme peuvent être puissants à l'égard d'une idéologie erronée et pourraient être intégrées dans un dialogue de réinsertion. Les extrémistes réformés, notamment ceux qui ont vécu un processus de réinsertion, peuvent être influents avec les combattants terroristes étrangers de retour participant à ces programmes. Les anciens extrémistes violents devraient être soigneusement sélectionnés avant leur introduction dans un programme de réinsertion. Vu que les anciens extrémistes pourraient devenir la cible de représailles violentes, les pays devraient assurer leur sécurité tout au long de ce processus. Comme dans la plupart des étapes d'un processus de réinsertion, obtenir de l'aide et la participation de la communauté d'un combattant terroriste étranger pour mobiliser un ancien combattant terroriste étranger ou un extrémiste pourrait réduire les risques de récidive.

Principe # 14 : Les membres charismatiques de la communauté peuvent aider à inspirer le changement.

Des célébrités et d'autres personnalités influentes de la communauté peuvent également aider à inspirer le changement parmi les combattants terroristes étrangers de retour. Il faudrait réfléchir sur le public ciblé par les groupes extrémistes violents à des fins de radicalisation et essayer de comprendre quels modèles de référence alternatifs pourraient être utilisés pour cette catégorie. Lorsque possible et approprié, intégrer les membres de la communauté concernés dans les programmes de réinsertion. Vu qu'ils pourraient devenir la cible de représailles violentes, prendre des mesures pour assurer leur sécurité tout au long de ce processus.

D. Composantes de la réinsertion

Principe # 15 : Inclure des programmes d'aptitudes cognitives dans les efforts de réinsertion.

Élaborer des programmes cognitifs aidant les délinquants à définir les questions qui les ont poussés vers des comportements extrémistes violents et, par la suite, à formuler des objectifs et à identifier et mettre en œuvre des solutions. Les programmes cognitifs peuvent augmenter des compétences telles que la logique et le raisonnement, la mémoire et la rétention, en améliorant la manière dont un combattant terroriste étranger élabore les stimuli auditifs et visuels du cerveau. Ces compétences aident à résoudre les problèmes, apprendre plus efficacement et comprendre les nouveaux concepts, ce qui peut encourager la pensée critique afin de contester les histoires de radicalisation pouvant autrement conduire à la récidive.

Principe # 16 : Les programmes de réinsertion pourraient inclure des cours d'éducation de base ainsi que des activités de formation professionnelle et d'aide à l'emploi.

Les interventions devraient être factuelles, répondant directement aux facteurs qui ont été jugés comme rendant un combattant terroriste étranger plus vulnérables à s'engager dans l'extrémisme violent. Améliorer l'éducation des combattants terroristes étrangers de retour peut augmenter leur estime de soi, leur confiance en soi, leurs opportunités et leur statut au sein des communautés. Des programmes de formation professionnelle devraient compléter les programmes éducatifs et être liés au type d'emplois disponibles dans les régions où vivent les combattants terroristes étrangers. Les gouvernements pourraient encourager la société civile et les institutions gouvernementales à fournir des opportunités académiques, une formation professionnelle, des programmes de rétablissement communautaires ou d'autres types de formation. Établir des liaisons entre un

programme national et des services de l'emploi pourrait aider à trouver la bonne correspondance entre les compétences professionnelles d'un combattant terroriste étranger et le marché du travail dans leur communauté et leur pays. À des stades différents du programme, les combattants terroristes étrangers pourraient être tenus d'attester qu'ils ont satisfait certains paramètres éducatifs, professionnel, d'évaluation et d'expérience comme condition préalable à l'obtention d'emplois ou d'autres opportunités de développement. Reconnaître les résultats des combattants terroristes étrangers qui ont terminé les programmes éducatifs et formation professionnelle avec des certificats ou des diplômes. Cependant, il y a un risque de « trop » soutenir les combattants terroristes étrangers, donnant ainsi l'impression que ceux-ci bénéficient d'une certaine manière de leur statut au moment du retour.

Principe # 17 : Envisager l'introduction de mécanismes spécifiques en ce qui concerne la communication des combattants terroristes étrangers de retour.

Les responsables des pays devraient envisager de limiter ou restreindre les contacts entre la population générale et les combattants terroristes étrangers extrémistes violents ou dangereux. Les responsables des pays pourraient contrôler la communication entre les combattants terroristes étrangers de retour et toutes personnes en dehors du pays ou tous visiteurs entrant dans le pays, mais devraient éviter de causer un préjudice aux droits de défense juridique d'un combattant terroriste étranger. Cette surveillance peut s'appliquer aux visiteurs familiaux, aux appels téléphoniques, aux courriels postaux ou aux emails. Les responsables des pays devront détecter, dissuader et perturber toute communication bénéficiant aux objectifs des terroristes. Il est important que les restrictions soient proportionnelles au niveau de menace et au droit international et domestique, y compris le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Chaque pays devrait appliquer ces mesures de manière uniforme et sans discrimination, conformément à l'état de droit et elles devraient être publiquement et largement comprises comme s'appliquant à eux.

Principe # 18 : Utiliser des incitations appropriées pour les combattants terroristes étrangers de retour qui participent à des programmes de réinsertion.

Prévoir des incitations pour les combattants terroristes étrangers participant aux programmes de réinsertion pourrait aider à déplacer les individus vers un comportement plus prosocial et faciliter leur transition vers la société. Les incitations devraient être soigneusement examinées et octroyées avec beaucoup de soin et elles ne doivent pas être perçues comme une gratification pour le fait qu'un combattant terroriste étranger de retour a participé à un conflit étranger. Par exemple, le soutien pourrait être sous la forme de meilleurs logements pour la famille des combattants terroristes étrangers de retour. Les pays pourraient envisager de révoquer des incitations en cas de violations des règles et des codes de conduite ou encore en cas de preuves de l'implication dans des activités criminelles.

Principe # 19 : Élaborer des programmes de suivi, travaillant en étroite collaboration avec des organisations de la société civile et des collectivités.

Développer des programmes de suivi individualisés, robustes et efficaces afin de faciliter la transition, démontrer une bonne volonté constante et fournir une structure de soutien importante. Une approche holistique doit inclure plusieurs agences ainsi qu'une étroite coordination et coopération parmi les participants. Elle devrait inclure les organismes d'application de la loi, la société civile et les opérateurs des services sociaux, qui échangent des informations à des intervalles

réguliers avec les combattants terroristes étrangers de retour, leurs familles et la communauté plus large. Les mentors peuvent également être des contributeurs importants au niveau des programmes de suivi. Les combattants terroristes étrangers de retour pourraient être supervisés dans des conditions strictes mettant l'accent sur le conseil individuel qui prévoit, entre autres choses, une perspective sur un avenir meilleur. Les pays peuvent également considérer la peine alternative, car il peut être difficile, voire impossible de monter une affaire juridique crédible contre eux avec la plupart des événements ayant eu lieu dans une zone de conflit dans un autre pays.

Principe # 20 : Fournir des mesures de protection lorsqu'il y a des informations crédibles qu'un extrémiste violent réformé est confronté à des menaces à sa vie ou à la vie des membres de la famille.

Certains combattants terroristes étrangers de retour seraient à risque de représailles lors de leur transition dans la société. Il faudrait déployer des efforts afin de déterminer s'il y a des « menaces à la vie » contre une personne ou les membres de sa famille. Lorsque ces risques existent, envisager de déménager le combattant terroriste étranger et la famille dans des zones plus sûres. Les combattants terroristes étrangers et les membres de leur famille pourraient également être conseillés sur les mesures de précaution et de sécurisation ainsi que sur toute pratique en matière de sécurité visant à réduire les risques futurs. Il est également important de se rappeler que si un combattant terroriste étranger perçoit qu'il n'y a pas le droit à un retour en sécurité, cela peut le dissuader de se désengager.

Principe # 21 : Une surveillance formelle ou informelle post-carcérale peut être une méthode efficace pour prévenir la récidive.

Une fois qu'un combattant terroriste étranger a terminé un programme de réinsertion et une évaluation a été effectuée afin de déterminer le niveau de risques qu'il représente pour l'ensemble de la communauté, envisager de placer ces personnes dans un programme de surveillance comportementale. Ces programmes vont de la gestion active des affaires par les organismes d'application de la loi à leur gestion par des autorités autres que des services répressifs. Une orientation et une supervision étroites peuvent soutenir et renforcer la réinsertion. La surveillance peut fournir des données pouvant ensuite être utilisées pour mesurer l'efficacité de programmes de réinsertion. La surveillance peut prendre la forme de mentorat, en utilisant de techniques efficaces comme parler la langue du combattant terroriste étranger dans un sens emphatique et culturel et en renforçant donc la confiance. Les mentors devraient être sélectionnés, avoir des règles claires et des lignes directrices, recevoir toute la formation nécessaire et avoir accès au soutien pour un combattant terroriste étranger, comme demandé.

Principe # 22 : Intégrer les familles et les groupes d'influence restreints dans les programmes de réinsertion et favoriser un environnement communautaire accueillant et positif.

Inclure les familles dans les programmes de réinsertion. Autonomiser les familles et les communautés afin de créer un réseau solide autour d'un combattant terroriste étranger. Mobiliser un groupe afin de créer un plan d'engagement communautaire visant à obtenir l'implication de toutes les parties prenantes et à atteindre tous les aspects d'un groupe communautaire particulier. Ce groupe pourrait inclure les familles des combattants terroristes étrangers, les membres des organisations de la société civile, les services sociaux, les organismes d'application de la loi, les groupes d'action communautaire et d'autres. Un soutien familial peut

être fourni séparément ou au sein d'un groupe, tel qu'un groupe de parents, un groupe de mères/pères ou les deux. D'autres moyens de soutien pourraient être l'assistance téléphonique, l'activité de conseil ou encore des forums au sein desquels créer des contacts avec d'autres familles de combattants terroristes étrangers. Les communautés pourraient recevoir une formation sur la détection des signes de radicalisation ; cela pourrait également inclure la formation des médias sociaux. Encourager les membres de la communauté à mener une surveillance et/ou une activité de conseil informelle peut réduire le risque de récurrence. Si possible et si les situations le justifient, le soutien familial pourrait commencer lorsque un combattant terroriste étranger est encore dans une zone de combat ; cela permettrait aux agences de développer des relations avec les familles et les communautés ainsi que de faciliter l'avis lorsqu'il envisage de rentrer.

Conclusion : Renforcement des capacités

Ces principes peuvent servir à fournir des conseils dans l'élaboration de solutions communautaires au phénomène des personnes rentrant chez elles après avoir été engagées dans des conflits violents à l'étranger. Les principes énoncés dans le présent document visent à informer et guider les pays lors du développement des programmes visant à réintégrer les combattants terroristes étrangers de retour et lorsqu'ils traitent de questions plus générales relatives à la radicalisation dans leurs communautés. Ils ne sont pas conçus comme une liste exhaustive ou exclusive d'actions et devraient être adaptés pour convenir à l'environnement culturel et politique de chaque contexte et inclure une évaluation réaliste des ressources disponibles aux acteurs étatiques.

Développer des programmes de réinsertion requiert des ressources, car ils peuvent exiger la constitution de partenariats, la coopération et la collaboration et une formation approfondie pour les professionnels concernés, entre autres charges. L'Institut International pour la Justice et l'État de droit et le Hedayah Center for Excellence élaborent des programmes visant à élargir la base de connaissances autour de cette question. Nous avons développé deux programmes de 5 jours pour aider les pays à saisir les défis associés à ce problème.

Le Cours d'introduction pour les Nations est destiné aux représentants du gouvernement et vise à les aider à identifier les personnes des ministères et des organismes dans leur pays pouvant élaborer des programmes de réinsertion qui adoptent une approche de « l'ensemble du gouvernement ». Le cours est basé sur ces 22 principes et c'est un forum où les participants peuvent discuter et trouver des options viables. L'objectif est de sélectionner les personnes qui participeront au deuxième cours, le Cours d'introduction pour les Praticiens, qui aide les praticiens à élaborer des programmes de réinsertion adéquats à leurs communautés. Le Cours d'introduction pour les Praticiens vise à renforcer la capacité de présenter des idées qui peuvent conduire à des solutions pratiques que les participants peuvent mettre en œuvre. Il comprend également une session sur l'élaboration d'un projet. En utilisant ces principes comme guide, les participants termineront ce cours en ayant à leur disposition un ensemble d'actions et de propositions pour les programmes et les politiques de réinsertion, adaptés à leur pays et prêts à être présentés à leurs plus hauts responsables du gouvernement.